

## LA SALLE D'ASILE

La fondation d'un établissement hospitalier remonte à 1433 lorsque Richard de Bretagne, comte d'Etampes, dote les religieux de l'Ordre de Saint Antoine d'un pré voisin de la Sèvre pour y construire une aumônerie et une chapelle. Ces bâtiments sont entièrement détruits en 1793 et il faut attendre 1808 pour que leur reconstruction soit envisagée. La dernière partie de l'hôpital est terminée en novembre 1813. Une partie du verger de l'hôpital sera plus tard occupée par une autre construction : la salle d'asile.

- **La loi du 30 juin 1838**, dite « *loi des aliénés* » est une loi promulguée sous le règne du roi Louis-Philippe qui traitait des institutions et de la prise en charge des malades mentaux. Cette loi est restée pratiquement valide jusqu'en 1990. Les articles 19 et 24 stipulaient que dans toutes les communes où il existait des hospices ou hôpitaux publics ou privés, les aliénés<sup>1</sup> devaient être reçus provisoirement dans ces établissements, en attendant leur transfert vers les établissements spéciaux destinés à les garder ou pendant le trajet qu'ils feraient pour s'y rendre.
- **Le 6 novembre 1842**, le maire de Clisson demande l'avis des conseillers municipaux « *sur les dépenses à faire par l'administration de l'hospice de cette ville pour la construction d'un bâtiment affecté aux destinations suivantes : deux cellules pour les aliénés de passage<sup>2</sup>, des salles de bains, une chambre pour le jardinier, un grenier à grain et un séchoir* ». Le projet est abandonné car jugé trop coûteux.
- **En 1853**, le projet est repris mais modifié. Dans un souci d'économie la nouvelle construction héberge deux établissements : une salle d'asile et une maison d'école destinée à accueillir et instruire les enfants des classes nécessiteuses. Le Bureau des Administrateurs de l'hôpital cède à la commune, à titre gratuit, une parcelle du verger de l'hôpital. Les plans sont dressés par l'architecte clissonnais Paul Méchinaud.
- **En 1854**, les travaux sont terminés. L'édifice comprend deux corps de bâtiments en T : le préau couvert ouvrant au sud-ouest sur une cour semi-circulaire et la salle des exercices (salle de classe) reliée aux bâtiments de l'hôpital. Les accès de chaque établissement sont indépendants.
- Les deux institutions sont ainsi dénommées :
  - D'une part « *Hôpital-Hospice Saint-Antoine* » pour l'hôpital,

<sup>1</sup> Aliéné : personne présentant des signes de troubles mentaux, ou jugés comme tels, susceptible de perturber l'ordre public ou la sûreté des personnes.

<sup>2</sup> Aliéné de passage : personne présentant des troubles mentaux en transfert vers un établissement spécialisé.

- D'autre part « *Hospice Ange Guépin*<sup>3</sup> » pour l'école.
- **En 1909**, les locaux occupés par l'école maternelle sont libérés car destinés à l'hébergement des vieillards indigents.
- **En mai 1977**, n'étant plus adaptés, les services de l'hôpital-hospice Saint-Antoine sont transférés dans le quartier Saint-Thomas à Clisson. Les bâtiments, ainsi que la salle d'asile sont vendus à des particuliers en 1979. La maison d'école qui abritait « *les salles des exercices* » a été détruite.
- La salle d'asile témoigne du style clissonnais et en est un des plus beaux exemples. Le bâtiment présente une façade à deux avant-corps en saillie, le tout agrémenté de savants appareillages de brique et une remarquable baie jumelée à six ouvertures.

---

<sup>3</sup> Ange Guépin (né à Pontivy en 1805 et mort à Nantes en 1873), médecin philanthrope et homme politique républicain, a ouvert la première clinique en France pour les travailleurs du bâtiment victimes d'accidents du travail. Il a aussi créé le premier dispensaire nantais gratuit pour les pauvres et fondé la première clinique de l'oeil en Europe (« *Nantes histoires de rues* » de Stéphane Pajot).